

**MAIRIE
DE
COUTURE D'ARGENSON
79110**

Tél. 05.49.07.87.22

Fax. 09.82.11.07.94

Nombre de conseillers : 10

Présents : 9

Votants : 9

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est assemblé exceptionnellement à la salle des fêtes en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Mr Eric RACINE, Maire.

Date de la convocation : 21 septembre 2020

Présents : Mr RACINE Eric, Mme BABIN Catherine, Mr THINON Philippe, Mr KONATE Amadou, Mme BIRET-CHAUSSAT Anne, Mr JACCARD Claude, Mr OLIVET Fabien, Mme BEAUBEAU Adeline, Mr GEOFFROY André.

Absent : Mr BOUREAU Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme BABIN Catherine.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

OBJET : COMMISSIONS COMMUNALES

Le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Suite à l'élection municipale partielle complémentaire, il convient de modifier les commissions communales.

Il vous est proposé de créer 7 commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

BATIMENTS :

KONATE Amadou, RACINE Eric et JACCARD Claude

VOIRIE :

KONATE Amadou, RACINE Eric et GEOFFROY André

COMMISSION SOCIALE :

- Un président : RACINE Eric
- 3 membres élus par le conseil municipal :
BABIN Catherine, BIRET-CHAUSSAT Anne et OLIVET Fabien

ÉCOLE :

JACCARD Claude, BIRET-CHAUSSAT Anne et THINON Philippe

COMMISSION DES FETES :

Elle est composée de tout le conseil municipal.

SALLE DES FETES :

OLIVET Fabien et BEAUBEAU Adeline

COMMUNICATION :

RACINE Eric
LIUZZI Joachim
JACCARD Claude
BEAUBEAU Adeline

OBJET : DELEGUES

Suite à l'élection municipale partielle complémentaire il convient de modifier les délégués.

Syndicats Intercommunal à Vocation Unique pour entretien voirie-SIVU :

Sont élus : RACINE Eric
KONATE Amadou
GEOFFROY André

Communauté de Communes Mellois en Poitou- CCMP :

Délégué titulaire : RACINE Eric
Déléguée suppléante : BABIN Catherine

SIEDS :

Déléguée titulaire : BABIN Catherine
Délégué suppléant : KONATE Amadou

Syndicats d'alimentation en eau potable 4B :

Délégué titulaire : KONATE Amadou
Délégué suppléant : BOUREAU Jean-François

Conseil administration des petites unités de vie de Couture d'Argenson-MARPA-MARPAHVIE (MELIORIS) :

Sont élus : JACCARD Claude
BEAUBEAU Adeline

Correspondant défense :

BOUREAU Jean-François

Référent déchets :

THINON Philippe

Référent assainissement :

KONATE Amadou

Référent écoles :

JACCARD Claude et THINON Philippe (travaux)

Référent urbanisme :

KONATE Amadou

Référent ambroisie :

BABIN Catherine et KONATE Amadou

Référent bibliothèque :

BIRET-CHAUSSAT Anne

CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

Déléguée élu : BABIN Catherine

Déléguée agent : ROBIN Nathalie

SMABACAB :

Titulaire : RACINE Eric

Suppléants : THINON Philippe

BOUREAU Jean-François

Commission de contrôle de la liste électorale :

JACCARD Claude

OBJET : LOCATION BAR ASSOCIATIF

Le Conseil Municipal décide de louer à Mr OLIVET Fabien :

- le bar,
- la salle de réunion (tous les jours sauf le mercredi qui sera réservé à la bibliothèque et à l'école),
- Les terrasses,
- La cave.

A compter du 1er octobre 2020, selon les modalités suivantes :

- à titre gratuit (loyer) pour une période de **6 mois**.
- la licence est louée pour un montant de 50 €/mois à partir du 1er octobre.
- Une participation d'environ 100 € sera demandée pour l'électricité et l'eau pendant cette période de 6 mois. Une régularisation de charges sera effectuée tous les 6 mois.

A compter du 1er avril 2021, le loyer sera fixé à 100 € par mois pendant un an. Suivant l'évolution de l'activité, le loyer sera revu à la hausse (200 € la 2^{ème} année).

OBJET : SIGNATURE BAIL BAR ASSOCIATIF COUTURE D'ARGENSON

Mr le Maire informe, que suite au départ de Mme AKA Jessica, c'est Mr OLIVET Fabien qui va gérer le bar restaurant.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer le nouveau bail de location concernant le bar associatif de COUTURE D'ARGENSON avec Mr OLIVET Fabien.

Le Notaire en charge de la rédaction du bail est :

Maître PRESTAT Maxime à CHEF-BOUTONNE – 79110

QUESTIONS DIVERSES

-En ce qui concerne les chocolats de Noël offerts aux personnes de plus de 70 ans, le conseil municipal décide de renouveler l'opération.

-Chats en divagation : le conseil municipal décide de lancer une campagne de stérilisation avec l'aide de la SPA. Il conviendra de prévenir la population.

A Couture d'Argenson le 25 septembre 2020
Le Maire, Eric RACINE